GRADE Africa

Comprendre les normes et prévenir la pratique du mariage des enfants pour promouvoir la santé reproductive des adolescents au Niger

Mai 2023

Contexte

Au Niger, l'UNICEF estime que 76% des filles sont mariées avant leur 18ème et 28% avant leur 15ème anniversaire[1]. Ces taux sont les plus élevés au monde, plaçant ainsi le Niger en tête du classement des pays en matière du mariage d'enfants.

De travaux ont montré des liens directs entre cette pratique et les indicateurs de développement socioéconomique des pays. Une augmentation de l'âge au premier mariage de 5 ans pourrait réduire la croissance démographique future de 15 à 20% (Bruce et Bongaarts, 2010)[2]. L'élimination du mariage et de la maternité précoces entrainerait bénéfice économique estimé à 1,7 milliard de dollars pour le Niger à l'horizon 2030 (Wodon et al, 2017)[3]. Au-delà de l'aspect économique, le mariage d'enfants constitue une violation des droits. Il entrave la liberté et le droit qu'ont les enfants de réaliser leur plein potentiel et, plus tard, d'opérer des choix stratégiques éclairés qui détermineront le cours de leurs existences et leur contribution effective à la vie socioéconomique de leurs pays.

Malgré la ratification par le Niger de plusieurs instruments juridiques, la mobilisation de l'Etat et de nombreux partenaires ainsi que l'engagement des autorités politiques, le phénomène du mariage d'enfants reste pressant dans le pays. Les régions de Zinder et Maradi sont les plus affectées. Les données de l'Enquête démographique et de santé (EDS) de 2012 montrent que 36,6% des filles âgées de 20-24 ans sont mariées avant l'âge de 15 ans à Zinder, contre 30,4% à Maradi. Les conséquences de cette pratique néfaste sont plus préoccupantes chez les jeunes filles. Celles-ci portent le poids des grosses prématurées, subissent les violences familiales et conjugales et sont plus exposées aux maladies sexuellement transmissibles. Cela entraine un désavantage pour les filles sur le plan éducatif et en termes d'opportunités économiques.

Entre 2019 et 2022, GRADE Africa, en collaboration avec le Réseau des Jeunes Ambassadeurs pour la Santé reproductive et la Planification familiale et l'ONG Femmes et Enfants Victimes de Violence Familiale, a mis en œuvre un modèle novateur à trois axes : (1) création d'un environnement propice au changement, (2) capacitation des adolescents filles et garçons et (3) promotion des opportunités économiques. Le projet bénéficie du soutien financier du Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI Canada).

Circonscrit aux sept (7) communes rurales du département de Mirriah (région de Zinder, Niger), ce projet s'est interrogé sur les facteurs qui sous-tendent le phénomène du mariage d'enfants. L'objectif principal est de contribuer à la réduction de l'ampleur du mariage des enfants pour prévenir les violences associées à cette pratique et ainsi promouvoir la santé

[1] UNICEF. Profil de pays 2021 : Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à mettre fin au mariage d'enfants ; 2021.
[2] Bruce J, Bongaarts J., (2010), The new population challenge. In: Mazur L, editor. A Pivotal Moment: Population, Justice and the Environmental Challenge. Washington, DC : Island Press; 2010. p. 260-76.
[3] Wodon, Q. and al (2017). Economic Impacts of Child Marriage: Global Synthesis Report, Washington, DC: The World Bank and International Center for Research on Women.

reproductive des adolescents. De manière spécifique, les interventions coconçues avec les communautés rurales visaient les objectifs suivants à :

Objectif spécifique 1 - Comprendre les normes et les pratiques autour du mariage des enfants et leurs liens avec la santé reproductive et les droits connexes des adolescents ;

Objectif spécifique 2 - Dégager les liens entre le mariage des enfants et les violences faites aux jeunes filles en matière de santé sexuelle et reproductive et autres droits connexes ;

Objectif spécifique 3 - Renforcer les compétences et l'agencéité des jeunes filles pour promouvoir leurs initiatives individuelles ou collectives ;

Objectif spécifique 4 - Développer un modèle pertinent pour prévenir le mariage des enfants et ses effets négatifs sur la santé reproductive et les droits connexes des adolescents.

Intervention

GRADE Africa et ses partenaires de mise en œuvre ont travaillé de manière participative avec les responsables administratifs, les leaders communautaires (y compris les leaders religieux) et les communautés pour réussir la mise en œuvre des actions suivantes :

- L'organisation de vingt (20) séances de prêches sur les droits des enfants et sur les conséquences néfastes du mariage d'enfants, lesquelles ont permis de toucher 559 personnes, en majorité des hommes ;
- La sensibilisation des populations sur le respect des droits des enfants et sur les effets négatifs du mariage d'enfants à travers des débats radiophonique. La diffusion des débats (5 enregistrements et 15 rediffusions) a permis de toucher environ 232 000 personnes ;
- La tenue des causeries éducatives au sein des groupes mixtes formés dans les villages. Au total, 776 jeunes âgés de 12 à 19 ans dont 398 filles et 378 garçons ont participé aux séances de causeries éducatives lors des quelles sont abordées les thématiques portant sur la capacité des jeunes à la prise des décisions, le dialogue entre jeunes et parents, la connaissance de la planification familiale et les perceptions des jeunes vis-à-vis du mariage d'enfants ;
- L'organisation des causeries éducatives a permis de discuter des causes et conséquences du mariage d'enfants avec 255 femmes leaders. Parmi les thématiques abordées figurent l'âge idéal du mariage pour les jeunes filles, les conséquences du mariage des enfants et les voies de prévention, le rôle des leaders et plus spécifiquement le rôle des femmes dans la communauté ;

- La tenue des formations sur la santé sexuelle et reproductive des jeunes, les compétences de vie et la prévention des violences basés sur genre. Ainsi, 259 filles et garçons âgés de 12 à 19 ans ont été formés (dont 137 filles) ;
- Trois missions de plaidoyer en faveur du maintien de la jeune fille à l'école et de la lutte contre le mariage d'enfants ont été conduites auprès des autorités coutumières et religieuses (Sultan de Zinder, chefs de cantons et leaders religieux).
- Une revue documentaire a été élaboré avant le début des interventions afin de dresser un bilan des acteurs et des initiatives en cours et d'identifier les stratégies réussies et les potentiels alliés.
- Une étude de base et une étude finale ont été réalisées avant de mesurer les résultats et les effets de l'intervention.

Mobilisation et partenariats

Avant la mobilisation des alliées clés (autorités politiques et leaders traditionnels) et l'entrée communautaire, un plan de partenariat a été élaboré entre les structures membres du consortium de mise en œuvre du projet. Des conventions de collaborations ont été élaborées et signées entre les partenaires afin de baliser le cadre collaboratif et les engagements institutionnels.

Entrée communautaire et mobilisation des leaders

Avant le démarrage des activités, GRADE Africa et ses partenaires ont effectué une mission à Zinder pour présenter le projet auprès des acteurs pouvant, par leurs positions ou leurs décisions, contribuer à sa réussite. Il s'agit des autorités administratives et coutumières régionales, départementales et communales, d'une part et les services techniques de l'éducation, de la santé et de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant de l'autre.

A l'issue de ces rencontres, le Sultan de Zinder a souligné son engagement pour faciliter la mission du projet et l'implication de la chefferie traditionnelle dans la prévention du mariage d'enfants. Par ailleurs, il souligne l'existence des comités de veille visant à identifier, à dénoncer et à rapporter des cas de mariage précoces. Il a apprécié la démarche participative du projet et la mise en valeur des solutions endogènes.

Dans le cadre des préparatifs du projet, L'équipe de GRADE Africa a été reçu en audience par la Ministre de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant, en présence de son Secrétaire Générale. La stratégie globale du projet a été présentée et les canaux pour une meilleure contribution du projet à la promotion du genre et la lutte contre les inégalités sexospécifiques ont été discutés. La Ministre s'est engagée à apporter son soutien dans la mise

en œuvre du projet et a facilité les collaborations avec la Direction régionale en charge de la promotion de la femme et la protection de l'enfant.

Une autre mission de mobilisation s'est entretenue avec les différents maires des communes d'intervention. Les échanges ont porté sur l'acuité du phénomène du mariage d'enfants en lien avec la scolarisation des filles. Les élus ont souligné leur impuissance face au problème et ont salué la démarche inclusive de ce projet qu'ils considèrent comme une opportunité d'agir ensemble.

Le contexte nigérien présente un nombre important d'acteurs et d'initiatives en matière de prévention ou de lutte contre le mariage des enfants. Le partage des résultats de la revue documentaire et de l'évaluation initiale du contexte a permis de rassembler les principaux acteurs ainsi que les représentants des autorités politiques et des communautés, et de partager avec eux les informations actualisées sur la situation du phénomène du mariage des enfants dans le département de Mirriah. Cela a permis de mobiliser l'intérêt de tous en faveur de la lutte et de la prévention de ce phénomène.

Partenariats de collaboration : les acteurs et leurs rôles

Les trois membres du consortium ont mis en place une stratégie partenariale avec l'ensemble des acteurs afin d'améliorer leur capacité commune de plaidoyer, d'intervention et d'apprentissages.

Ensemble avec les leaders locaux et les communautés, les services déconcentrés de l'État (protection de l'enfant, santé et éducation) participent à l'identification et l'exécution des activités. Ils appuient les formations des jeunes et participent aux débats. Ils participent aux missions conjointes de supervision et conseillent sur certains choix stratégiques lors de la mise en œuvre.

Les Jeunes Ambassadeurs pour la SR/PF (JA SR/PF) sensibilisent leurs pairs et poussent les décideurs politiques à engager le débat sur la santé sexuelle et reproductive des jeunes. Ils facilitent la formation sur la santé sexuelle et reproductive, l'activisme communautaire et le dialogue intergénérationnel.

Signatures des conventions de collaboration entre GRADE Africa, RJA SR/PF et SOS FEVVF, 2020

L'ONG SOSFEVVF accompagne les activités de plaidoyer et de mobilisation communautaire. Leur expertise sur le terrain facilite une meilleure sensibilisation sur les violences familiales ou conjugales et les dénis de droit.

GRADE Africa coordonne l'ensemble des activités du projet et assure l'apprentissage à travers la composante recherche, tout en participant aux activités menées par les JA SR/PF et l'ONG SOSFEVVF.

Partenariats scientifiques et production des connaissances

La composante recherche de ce projet a permis de renforcer les collaborations entres les structures régionales qui partagent certains objectifs ensemble. Deux séjours de stage et un séjour de thèse ont eu lieu dans le cadre de ce projet.

Message d'aurevoir lors du départ de l'étudiant de l'ISSP, en compagnie de l'équipe GRADE Africa

Ce projet a servi de cadre à la valorisation de la convention de partenariat qui lie GRADE Africa à l'Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP) de l'université Joseph Ki-Zerbo. **Dans le cadre de cette convention, GRADE africa a accueilli en stage un étudiant en Master** pour une période de 2 mois. Dans le cadre de l'obtention d'un diplôme de Master de recherche en sciences de la population, l'étudiant accueilli a rédigé un mémoire à partir des données de l'enquête de base du présent projet, sous l'encadrement du coordonnateur du projet. Le document produite porte sur les « Perception des adolescentes et des adolescents sur le mariage d'enfants au Niger ».

Toujours dans le cadre de la même convention, un doctorant Nigérien, chercheur à GRADE Africa, a séjournée à l'ISSP pour une période de deux mois. Son séjour rentre dans le cadre de l'avancement des travaux préparatoire d'une thèse portant sur « L'analyse des réseaux sociaux comme outil de compréhension des normes sociales ». Il a pu travailler dans un environnement professionnel, tout en bénéficiant d'un encadrement de qualité.

L'équipe du projet au niveau de la région de Zinder a accueilli une étudiante en BAC professionnel de l'Institut Polytechnique d'Etudes Supérieures (IPES Zinder) en qualité de stagiaire. Ces travaux rentrent dans le cadre de l'organisation opérationnel de ce projet sur le terrain.

Impact de la mise en œuvre du projet

Les activités du projet ont impacté les populations de la zone d'intervention de plusieurs manières. Une nouvelle dynamique sociale est en marche dans les communautés d'intervention et un changement social et comportemental en matière de mise en couple émerge en faveur des filles. Les résultats ci-dessous montrent que l'objectif principal de

l'intervention, lequel est de réduire l'ampleur du mariage des enfants et prévenir les violences associées à cette pratique, est nettement atteint.

Une nouvelle dynamique sociale en marche

Les causeries éducatives ont contribué au renforcement de 20 associations des femmes et des adolescents et favorisé **la création d'une nouvelle synergie entre les associations de différents villages.** En effet, 45,4% des filles et 58,5% des garçons participent régulièrement à des réunions de groupes ou d'associations. Les principaux types de réunions auxquelles ces jeunes participent sont i) les rencontres civiques, politiques ou syndicales (70,9% des filles et 83,8% des garçons), ii) les groupes de jeunes (60,7% des filles et 35% des garçons) et iii) les associations religieuses (13,3% des filles et 16,8% des garçons).

Les débats radiophoniques ont conduit à **l'émergence des clubs des jeunes qui discutent sur les thématiques en lien avec le projet.** Au total 20 clubs de jeunes adolescents réunissant chacun une quinzaine de jeunes filles et de garçons ont vu le jour.

L'organisation de 20 séances de prêches ont permis de débusquer les fausses interprétations des préceptes religieux. **Suite à ces séances de prêche dans le village de ILLALA MALAN ABDOU, les Leadeurs religieux se sont organisés pour mener un plaidoyer auprès des autorités compétentes pour la création d'une école dans le village.** Rappelons que ce village n'a jamais eu d'école pour cause de réticence de son chef. Cela constitue une grande victoire pour l'éducation des enfants et celle des filles en particulier.

Des évolutions en matière de formation du couple

Globalement, peu de parents savent qu'il existe une loi fixant un âge minimum pour le mariage des filles : environ une mère sur 4 et un père sur 4 en ont connaissance (23,4% des mères/tutrices et 24,1% des pères/tuteurs). **Toutefois, les consultations communautaires engagées ont induit une dynamique sociale qui a permis de rehausser d'un an l'âge moyen au mariage pour les filles. Cet âge moyen est passé de 14,6 ans en 2020 à 15,06 ans en 2022 dans la zone d'intervention du projet.**

A la fin du projet, la proportion des filles ayant subi la violence physique ou verbale dans le processus de mise en couple dans la zone d'intervention est passée de 21,2% en 2020 à 2,5% en 2022. Cette réduction est au-delà de la valeur attendue qui prévoit une division par 2 de la proportion observée en 2020, soit 10,6%.

Tableau 1- Valeurs des indicateurs d'intérêt du projet pour les filles de la zone d'intervention du projet

Indicateur et cibles	Valeur de référence (Enquête de base)	Valeur-cible (Attendue du projet)	Valeur atteinte (Enquête finale)
L'**âge moyen** au premier mariage (an)	**14,6**	15,6	**15,04**
La proportion des filles **victimes des violences physiques ou verbales** dans le cadre de leur mise en couple (%)	**21,2**	10,6	**2,5**

La proportion des filles qui **décident elles-mêmes du moment de leur mariage** (%)	**89,5**	100	**95,5**
La proportion des filles qui **choisissent leurs conjoints** (%)	**95,3**	100	**95,5**
La proportion des filles âgées de 15-19 ans non mariées **exerçant une activité génératrice des revenus** (%)	**6,3**	12,6	**39,8**

Les efforts en termes de capacitation des jeunes, de promotion du dialogue filles/parents et sensibilisation sur les méfaits du mariage d'enfants semblent avoir apporté leur fruit. En effet, **la proportion des filles qui décident elles-mêmes du moment de leur mariage dans la zone d'intervention est passée de 89,5% en 2020 à 95,5% en 2022.** Même si le projet a manqué sa cible de 100%, cette progression demeure importante.

Toutefois, les filles restent limiter au choix du moment du mariage. Elles ne semblent pas avoir gagné en autonomie pour ce qui est du choix du conjoint. La proportion des filles qui choisissent leurs conjoints est restée plus ou moins stable entre 2020 et 2022 (95,3% à 95,5%), ce qui dénote la persistance de l'influence parentale dans la formation du couple.

Malgré le non-aboutissement des opérations de mobilisation des fonds supplémentaires pour le soutien des initiatives individuelles ou collectives des filles, la proportion des filles âgées de 15-19 ans non mariées exerçant une activité sociale ou génératrice des revenus a nettement augmenté (de 6,3% en 2020 à 39,8% en 2022). Ce résultat peut s'expliquer à travers l'exposition éventuelle des jeunes à d'autres activités menées par d'autres partenaires. Par ailleurs, 19,6% des garçons et 29,5% des filles enquêtés à l'évaluation finale citent la contribution des établissements scolaires à la promotion de discussions sur le mariage des enfants, ce qui pourrait affecter leur dynamisme et leur volonté même une fois exclus du système scolaire.

Défis majeurs

La pandémie de la maladie à Corona virus (Covid-19) a retardé la mise en œuvre du projet. Face à cette crise sanitaire, le Gouvernement nigérien a édicté des mesures barrières et préventives incluant le confinement, la distanciation sociale, le couvre-feu, la fermeture des frontières, l'isolement de la ville de Niamey, l'interdiction de certains types de regroupements (ateliers, séminaires, etc.). Lorsque certaines restrictions liées à la Covid-19 ont été levées, les activités de groupe ont engendrées des nouveaux coûts non prévus (désinfestation des mains, masques, etc.). Il a fallu du temps avant que l'hystérie et la méfiance reculent et que le rythme habituel de travail soit retrouvé. Des ajustements ont été nécessaires afin de rattraper le retard et terminer le travail dans les délais. La bonne collaboration entre les acteurs a été le principal facteur qui a permis de trouver un consensus entre les acteurs et de valider le nouveau chronogramme ajusté.

Une activité importante prévue dans le cadre de ce projet est l'accompagnement financier des initiatives individuelles ou collectives des adolescentes. Les fonds devant servir à cette activité n'étaient pas disponibles dans le budget du projet financé par CRDI Canada. Les tentatives de mobilisation des ressources à cette fin n'ont pas abouti. Plusieurs partenaires ont été

approchés sans succès, soit pour des raisons de calendrier, soit par manque de ressources, soit par principe, certains partenaires ne finançant que des activités circonscrites sur une année. Finalement, les informations sur les possibilités d'appui pour les jeunes filles sont devenues caduques, contraignant l'équipe de mise en œuvre à expliquer aux populations les raisons de ce changement. En mettant l'engagement de l'équipe à rude épreuve, cette situation constitue le second grand défi de cette intervention.

Leçons apprises

Piège de la mobilisation des ressources additionnelles. L'engouement suscité par les activités au sein des populations locales ainsi que la participation active des adolescents ont masqué le découragement qu'aurait induit le manque de fonds pour la phase d'accompagnement pratique des initiatives des jeunes. Il convient toutefois de retenir comme leçon la nécessité d'avoir des fonds disponibles pour une activité avant de l'intégrer dans un plan d'action à rendre public auprès des populations et des autorités locales. Pour ces dernières, toute suppression d'une activité déjà annoncée peut s'apparenter à un détournement au désavantage des populations.

Nécessité d'une triangulation sur les normes sociales. Au cours de l'évaluation finale, 91,4% des mères et 80,5% des pères interrogés estiment que « les jeunes peuvent refuser le mariage non décidé par eux-mêmes ». Plus spécifiquement, la quasi-totalité des parents (97,3% des mères et 89,3% des pères) s'accordent que « les filles ont le droit de consentir avant d'être mariées ». Toutefois, 95,6% des mères estiment que « une fille non mariée n'a pas de valeur ». En outre, 82,1% des mères et 76,3% des pères s'accordent que « une fille qui n'est pas mariée tôt présente un risque pour sa famille ». Les positions tantôt progressistes observées par rapport à la liberté des jeunes en matière de mariage se trouvent bousculées par des positions conservatrices. Il est important que les évaluations examinent plusieurs aspects de la même réalité sociale avant de conclure à un changement en matière de normes sociales.

Evaluation précise de la charge de travail de recherche et de mise en œuvre des activités. Le protocole de recherche élaboré lors de la phase préparatoire de cette intervention prévoyait de couvrir les sept (07) communes rurales du département de Mirriah. Les consultations avec les autorités administratives ainsi que les missions d'entrée communautaire ont conduit à limiter la zone prioritaire d'intervention aux communes de Gouna et de Hamdara. Cela devait permettre une l'intensification des activités pour maximiser les chances d'initier un changement. Ces deux communes ont bénéficié de l'ensemble du paquet d'activités proposé par le modèle. Cela n'a pas été le cas pour les autres communes. La nécessité d'évaluer avec précision la charge de travail de recherche et de mise en œuvre des activités est une leçon que nous avons apprise de cet ajustement.

Diversité des facteurs du mariage d'enfants et le rôle de la femme. La pauvreté, l'analphabétisme et les préoccupations liées à la préservation de l'honneur familial (éviter les grossesses illégitimes, précocité de l'activité sexuelle, etc.) constituent le pivot central de la pratique du mariage d'enfants. Une lutte efficace contre le mariage d'enfants passerait par une pleine inclusion des femmes et des filles dans la sphère économique au niveau familiale et communautaire.

Projet : Comprendre les normes et prévenir la pratique du mariage des enfants pour promouvoir la santé reproductive des adolescents au Niger

Contribiteurs : Nouhou Abdoul-Moumouni, Issaka Assoumane Aminatou, Amadou Garba Souleymane, Malam Souley Salissou, Hamani Hachimou, Abdou Gado Mariama et Traoré Ibrahim Alzouma

Citation recommandée : « Comprendre les normes et prévenir la pratique du mariage des enfants pour promouvoir la santé reproductive des adolescents au Niger ». Niamey, Niger : GRADE Africa, 2023.

Groupe de Recherche et d'Action pour le Développement
GRADE Africa, Rue KK-138, Kouara Kano,
BP 189, Niamey, Niger
contact@gradeafrica.org

www.gradeafrica.org